

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)  
Approbation

Nombre de conseillers  
en exercice : 73

Présents : 52

Pouvoirs : 13

Votants pour : 65

Votants contre : -

Abstentions : -

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**ISERE**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre 2022, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sur la commune de Saint-Chef, sous la présidence de monsieur Jean-Yves Brenier,

**Date de la convocation** : 9 décembre 2022

**Présents** : Richard Arnaud, Bernard Attavay, Maurice Belantan, Aurélien Blanc, Myriam Boiteux, Alexandre Bolleau, Olivier Bonnard, Jean-Yves Brenier, Bernard Castilla, Christelle Chieze, Alexandra Contamin, Dominique Desamy, Christiane Drevet, Alexandre Drogoz, David Emeraud, Anne-Isabelle Erbs, Luc Fabrizio, Christian Franzoi, Youri Garcia, Frédéric Gehin, Corinne Georges, Eric Gilbert, Frédéric Gonzalez, Sylvain Granger, Jérôme Grausi, Bernard Carrier (supp Laurent Guillet), Azucena Hernandez, Bernard Jarlaud, Stéphane Lefèvre, Annick Merle, Eric Morel, Baptiste Caroff (supp Léon-Paul Morgue), Jean-Paul Giroud (supp Nathalie Péju), Didier Pilon, Gilbert Pommet, Annie Pourtier, Philippe Psaila, Camille Reignier, Philippe Reynaud, Yvon Roller, Jean-Yves Roux, Simone Salas, Jean-Louis Sbaffe, Francis Spitzner, Stéphanie Tavernese-Roche, Eric Teruel, Joëlle Varcelice, Frédéric Vial, Denis Thollon, Marinette Sandrin, Alain Moyne-Bressand, Nicole Genin

**Pouvoirs** :

Daniel Barret donne pouvoir à Jean-Yves Brenier  
Thierry Bekhit donne pouvoir à Bernard Carrier  
Martine Bert donne pouvoir à Eric Morel  
Sylvie Bogas donne pouvoir à Alexandra Contamin  
Lucette Brissaud donne pouvoir à Gilbert Pommet  
Cécile Dugourd donne pouvoir à Philippe Reynaud  
Grégory Gibbons donne pouvoir à Annick Merle  
Christian Giroud donne pouvoir à Christiane Drevet  
Sophie Guillaud-Pivot donne pouvoir à Frédéric Géhin  
Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud  
Frédérique Luzet donne pouvoir à Alexandre Bolleau  
Tristan Pain donne pouvoir à Myriam Boiteux  
Nicole Sitruk donne pouvoir à Youri Garcia

VU l'article R122-17 du code de l'environnement portant sur l'évaluation environnementale stratégique ;

VU la loi n°2015-992 du 7 août 2015 relative à la transition énergétique ;

VU la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

VU l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

VU l'article R122-17 du code de l'évaluation environnementale stratégique ;

VU la délibération n° 21/2018 en date du 30 janvier 2018 approuvant le lancement de la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n°61/2020 en date du 10 mars 2020 portant sur l'arrêt du plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération N° 149/2021 en date du 16 décembre 2021 portant sur l'arrêt du plan climat air énergie territorial et la consultation du public ;

Vu les propositions du comité de travail PCAET du 14 novembre 2022 ;

Considérant la volonté des élus, suite au renouvellement électoral, d'engager une démarche de réappropriation du projet,

Considérant les informations régulièrement transmises en bureau et conseil communautaires,

Considérant le projet de PCAET transmis aux conseillers communautaires et le rapport annexé à la présente délibération,

Considérant que le plan climat air énergie territorial et son programme d'actions permet au territoire des Balcons du Dauphiné de mettre en œuvre son projet de territoire, de s'adapter aux effets du changement climatique, de réduire ses consommations d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Considérant que le PCAET est valable pour une durée de six ans, à l'issue de laquelle il est évalué et révisé pour la mise en place d'une nouvelle programmation.

**après délibération,  
le conseil communautaire :**

APPROUVE le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2022-2028, tel que présenté.

AUTORISE le dépôt du PCAET sur la plateforme informatique dédiée.

AUTORISE monsieur le président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

POURSUIT l'animation territoriale autour du PCAET et en lien avec le projet de territoire ; veille à la mise en œuvre du plan d'actions.

**Ainsi fait et délibéré,**

Le secrétaire de séance,



Le président,  
Jean-Yves Brenier

